Commune de NOUIC (Haute-Vienne)

Délibération n° 2024/26

Budget primitif 2024 - Budget assainissement

En exercice 11 L'an deux mil vingt - quatre
Présents 8 le 12 avril à dix -neuf heures
Votants 9 le Conseil municipal de la con

le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de

M. NOUGIER Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 8 avril 2024

PRESENTS: MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MME CIBERT, MM. BONNAUD, CRUCHET, PASCAL, MME GIRAUD.

ABSENT: MME DELUCHE (pouvoir donné à M. NOUGIER), MM. LEURS, REBEYRAT.

Mme CIBERT Catherine a été élue secrétaire

BUDGET PRIMITIF 2024- BUDGET ASSAINISSEMENT

DÉ LA HAUTE-VICINILE la 17 AVR. 2024 DCAT - BCFE

Vu le C.G.C.T. et

Considérant l'obligation de voter le Budget Primitif 2024 avant le 15 avril 2024

Le Président de séance expose le contenu du budget,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte le Budget Primitif Assainissement de l'exercice 2024 équilibré comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses 63 178.03 euros Recettes 63 178.03 euros

Section d'investissement

Dépenses 229 103.07 euros Recettes 229 103.07 euros

- donne tous pouvoirs au Maire aux fins des présentes

Certifié exécutoire. Transmis à la Sous-Préfecture Publié le 15 avril 2024 POUR EXRAIT CONFORME Nouic, le 15 avril 2024

> Le Maire Serge NOUGIER